



UNSA



N°4 – AVRIL 2025 - Tous nos flashs sont visibles sur le site académique du SE UNSA [ici](#)

Sylvain GERVAIS responsable CONTRACTUELS
974@se-unsa.org
Tel : 06.92.24.99.14

MON INFO CONTRACTUEL

Vous êtes admissible au concours

Le Se-Unsa vous accompagne. Jeudi 3 avril, une visio est proposée pour la préparation des oraux. Pour cela il vous suffit de remplir ce formulaire de suivi. Vous aurez des informations sur cette étape importante. Vous recevrez un lien le jour de la visio. C'est de 18H à 18H30 (heure métropole – chez nous ce sera 20H-20H30)

[Je veux participer à la visio](#)

Les frais de déplacement pour les concours

Lorsque vous passez un concours dans l'Hexagone, les frais peuvent être pris en charge par le rectorat. ATTENTION : cela dépend des ressources disponibles dans votre académie et donc du budget. Mais qui ne tente rien.....

[Je vérifie mes droits](#)

Les stagiaires

Nous vous l'annonçons lors de notre entrevue avec le DGRH, et cela a été confirmé lors du CSA (comité social d'administration) : tous les lauréats concours resteront à la REUNION y compris ceux dont la formation n'existait pas à l'INSPE de notre académie. Ils bénéficieront de parcours adaptés. Une grande victoire pour le SE-UNSA qui se battait pour l'application de cette mesure au vu des frais occasionnés par un départ souvent pour une seule année !

La grève

Jeudi 3 avril plusieurs organisations syndicales dont le SE-UNSA appelle à la grève. Plusieurs motifs d'être mécontent face à un ministre qui ne tient pas ses promesses :

- Les négociations pour la **réforme des retraites** sont à l'arrêt
- **Le point d'indice** (qui fixe nos salaires) n'est toujours pas revalorisé – pour avoir une idée précise des répercussions sur notre pouvoir d'achat voici un exemple : entre 1994 et 2022, l'inflation a progressé de 55,7%. Pour la même période notre point d'indice a augmenté de 24,3 %

- L'application des **90 % de salaire en CMO** (congé de maladie ordinaire) est appliquée depuis le 1^{er} mars 2025 (une autre **réforme du CLM** est prévue à partir du 1^{er} juillet 2025).
- Les **écarts de salaires** entre hommes et femmes sont toujours présents dans la fonction publique (les femmes perçoivent 11% de salaire en moins)
- **Le rétropédalage de la ministre de l'EN sur la compensation des APC** : les collègues 1^{er} degré qui ont corrigés les évaluations nationales devaient bénéficier **d'une décharge de 6 h de leurs APC** (animations pédagogiques complémentaires qui ont lieu en dehors de leur temps de travail et sont obligatoires). **Promesse faite en janvier et RETIRÉE hier !!!**

Rassemblement jeudi à 9H30 devant la préfecture de ST DENIS.

[Je lis la déclaration d'UNSA FONCTION PUBLIQUE](#)

Réforme de la formation initiale et du concours d'enseignant

Pas moins de 5 groupes de travail sont prévus sur ce sujet : les copains qui siègent au ministère vont porter nos idées.

Ce qui est prévu :

- Un recrutement niveau licence
- 2 années de stages et une préparation au MASTER
- Une rémunération de 1400 € net en M1
- Une rémunération de 1800 € net en M2

Pour l'instant pas de modalité d'application. On vous en dit plus dès qu'on a l'info !
Ce serait mis en application à la rentrée 2026.

Pour toutes vos questions : 974@se-uns.org